

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 10/05/2022
Étiquette d'identification: Premier droite
Marque et type d'appareil de mesure: metrel Eurotest ET61557
Adresse de l'installation
Rue Avenue des Anciens Combattants
Numéro 111
Boîte
Postcode 1140
Commune Evere
Pays Belgique

Inspecteur: Abdelhak Zakmout
N° TVA:-
Numéro de serie: 18120206

Mentor:
Référence client:

Installateur: Non communiqués

Propriétaire
Nom
Rue Rue de la Souvenance
Numéro 10
Boîte
Postcode 7522
Commune Blandain
Pays Belgique

Installateur
Nom
N° TVA
Numéro de téléphone
E-mail

Type : appartement

EAN : 54
☒ Non communiqué

N° compteur: 50213028

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: SIBELGA
Nombres tableaux: 1

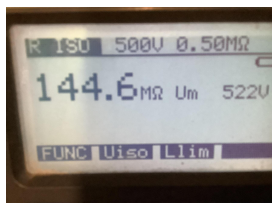
Visite de contrôle d'une installation domestique selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 8.2.2. et 4.2.4.3.

Tension: 3N400V
Nombre de circuits: 8

Liaison comp / tableau: 10 mm
Ri général: 144 MΩ

Protection Max: 20 A

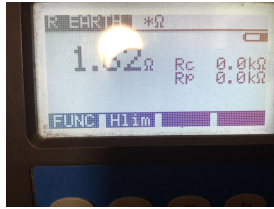
OK



Prise de terre:

RE: 1 Ω

OK

**DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL**

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I Δ t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
DESCRIPTION INSTALLATION							
Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)		(autres)		P	Section (mm²)
2	-	6				1	1,5
2	-	10				1	1,5
2	-	10				1	2,5
5	-	autres		15A		1	2,5
2	-	16				1	2,5
3	-	20				1	6
1	C	16				1	2,5
Contrôle visuel (général)	NOK	Contact direct	OK	Contact indirect	NOK		
Raccordement	NOK	schéma en annexe par Aceg asbl					
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK				
Continuité	OK	Éclairage / machines	OK				

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Prévoir le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I1.02 Prévoir le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I5.02.01 Chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments dans le circuit élémentaire en partant du dispositif de protection contre les surintensités, situé en amont du circuit. (Livre 1 sous-section 3.1.2.1.)

I5.05 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (Livre 1 Section 5.1.4. et 5.3.5.1.A. et 4.2.2.3.)

I5.13 La tension nominale de service n'est pas indiqué clairement sur le tableau (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.)

I5.14 Absence d'un interrupteur omnipolaire qui permet de mettre le tableau complet hors tension. (Livre 1 Sous-section 5.3.5.1.B. et note)

I6.02 Un dispositif différentiel général d'un courant nominal (In) d'au moins 40A et une sensibilité maximale de 300 mA doit être placé à l'origine de l'installation. (Livre 1 Sous-section 4.2.4.3. et 5.3.5.1.)

I7.04 Remplacer les fusibles shuntés et/ou les disjoncteurs shuntés (Livre 1 Section 9.5.)

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

nota/note 3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

nota/note 31 Cette installation date d'avant 1981, il a été tenu compte des 15 exceptions mentionnées à Livre 1 Section 8.2.1.

CONCLUSION

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle

- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Abdelhak Zakmout

Signature EMPLOYE:

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sorte que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.

